



POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur... 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — 10 » — 13 »
Trois mois, — 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 7 novembre).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 13 minutes du matin, Poste.
9 — 04 — — Omnibus.
2 — 08 — — soir, Omnibus.
4 — 12 — — Express.
7 — 11 — — Omnibus.
Le train des samedis part d'Angers à 5 h. 20 m. du soir et arrive à Saumur à 6 h. 41 m.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 25 minutes du matin, Mixte (prix réduit).
7 — 55 — — Omnibus-Mixte.
9 — 50 — — Express.
11 — 56 — — Omnibus-Mixte.
5 — 47 — — soir, Omnibus.
9 — 59 — — Poste.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces... 20 c. la ligne.
Dans les réclames... 30 —
Dans les faits divers... 50 —
Dans toute autre partie du journal... 75 —

ON S'ABONNE A SAUMUR,

Au BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires. Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITE-BULLIER et C^{ie}, place de la Bourse, 8.

Chronique Politique.

Lundi, à une heure, a eu lieu dans la salle des Etats, au Louvre, l'ouverture des Chambres.

Dès midi et demi, les grands corps de l'Etat, les députations et les personnes invitées occupaient les places qui leur étaient destinées.

Sur les degrés du trône étaient rangés les cardinaux, les ministres et les membres du conseil privé, les maréchaux et les amiraux, une députation de grands-croix de la Légion-d'Honneur.

En face du trône, à droite, des places étaient préparées pour le Sénat et le conseil d'Etat.

Les députés au Corps-Législatif, ayant en tête leur président, M. le comte Walewski, étaient placés à gauche. En arrière du Sénat et du Corps-Législatif sont venus se placer les députations des grands officiers de la Légion-d'Honneur, de la Cour de cassation, de la cour des comptes, du conseil impérial de l'instruction publique, de l'Institut, de la cour d'appel, du clergé, des différents cultes; le préfet de la Seine, le préfet de police et leurs secrétaires généraux, des députations du conseil municipal, et les maires et les adjoints de la ville de Paris; des députations du tribunal civil, du tribunal de commerce, et des états-majors de la garde nationale et de l'armée.

Une partie de la galerie supérieure de droite avait été réservée au corps diplomatique.

La galerie de gauche était occupée par les femmes des ministres et des membres du con-

seil privé, des maréchaux, des amiraux et les autres dames invitées.

Un peu avant une heure, le cortège de l'Impératrice, et, immédiatement après, le cortège de l'Empereur, ont quitté les Tuileries. La garde nationale et les voltigeurs de la garde impériale formaient la haie du pavillon de l'Horloge jusqu'au pavillon Denon, où l'Empereur et l'Impératrice ont mis pied à terre.

Un escadron de chasseurs de la garde escortait la voiture de l'Impératrice; l'escadron des cent-gardes précédait et suivait le cortège de l'Empereur.

L'Impératrice est entrée dans la salle, accompagnée du Prince impérial, de M^{me} la princesse Clotilde Napoléon, de M^{me} la princesse Mathilde, etc., etc. Elle s'est placée dans la tribune élevée pour elle sur une estrade à droite du trône.

Une salve de vingt et un coups de canon a annoncé le départ de l'Empereur du palais des Tuileries.

L'Empereur était accompagné des princes Jérôme-Napoléon, Louis-Lucien Bonaparte, Lucien Murat et Joachim Murat, et de toute sa maison militaire.

L'Empereur s'est placé sur le trône, et aussitôt a prononcé le discours que nous avons publié.

Ce discours terminé, le ministre d'Etat a invité MM. les sénateurs récemment nommés et les nouveaux députés à prêter, entre les mains de l'Empereur, le serment prescrit par la Constitution. Il en a lu la formule, et chacun des nouveaux sénateurs nommés et des nouveaux députés élus a répondu à l'appel de son nom : « Je le jure. »

La cérémonie était terminée à une heure trois quarts.

Le Sénat et le Corps-Législatif ont tenu mardi leur première séance.

Les membres des deux Chambres ont reçu communication du *Livre jaune*, renfermant les documents diplomatiques, et du *Livre bleu*, qui est l'exposé de la situation de l'Empire.

Ce dernier volume n'a pas moins de 250 pages, divisées en neuf chapitres.

M. Waleski a prononcé l'allocation suivante au Corps-Législatif :

« Messieurs et chers collègues,
Appelé à l'honneur de présider le Corps-Législatif, je n'ai accepté cette haute et délicate mission qu'avec l'espoir de trouver auprès de vous un concours bienveillant et sympathique. (Très-bien ! très-bien !) Ce concours n'a jamais fait défaut à l'homme éminent dont le souvenir restera vivant parmi nous, et qui a longtemps dirigé vos délibérations en sachant allier avec un tact aussi sûr la courtoisie à la fermeté.

« Animé comme lui d'un dévouement sans bornes aux intérêts du pays et d'un attachement inaltérable à l'Empereur et à sa dynastie, je n'hésite pas à invoquer ces sentiments, qui sont les vôtres, comme le gage le plus solide de notre mutuelle confiance.

« Ce n'est pas à moi qu'il appartient de rendre hommage au zèle éclairé et à la conciliante habileté dont votre honorable vice-président a fait preuve dans le cours de la dernière session; mais il m'est permis de puiser pour moi-même un précieux encouragement dans les dispositions que la Chambre a constamment

témoignées à seconder ses efforts. (Très-bien ! très-bien !)

« Je ne saurais cependant me défendre d'une vive émotion en prenant place à ce fauteuil, où tant d'hommes illustres ont siégé avant moi, et en songeant à la grave responsabilité que m'imposent les importantes fonctions dont je suis revêtu. Ce qui me rassure, c'est le caractère, la nature de cette Assemblée.

« Les temps sont loin de nous, heureusement, où le président devait s'épuiser en efforts souvent stériles pour dominer le tumulte et pour faire prévaloir le respect de la loi du règlement. La modération, l'urbanité, la sagesse dont vous avez, Messieurs, donné des preuves incessantes facilitent la tâche de votre président. Aux heures même des excitations et des entraînements inséparables des grandes délibérations politiques, un mot, une simple invocation au bon ordre suffisent pour rétablir le calme et pour ramener l'orateur à la question.

« L'Empereur n'avait pas trop présumé de l'esprit qui vous anime, lorsque sans s'arrêter à de vaines appréhensions, il a jugé le moment venu d'adjudger aux grands corps de l'Etat une participation plus directe à la politique. (Assentiment.) Vous avez compris, messieurs, que le jeu de l'institution ne peut être assuré que par l'exercice modéré des droits acquis, et que la séparation des pouvoirs est la première garantie de la liberté. Ainsi, vous êtes tous garantis de toute tendance à intervertir les rôles assignés aux pouvoirs publics. (Oui ! oui !)

« Nous persévérerons ensemble, messieurs et chers collègues, dans cette voie où le progrès se concilie avec la stabilité des principes,

FEUILLETON.

21

LES ÉPAULETTES D'AMIRAL,

PAR M. G. DE LA LANDELLE.

(Suite.)

XVII. — LES ÉPAULETTES D'AMIRAL.

En recevant la lettre de son ami, l'enseigne Billancourt jeta un regard sur le ciel, où de rares nuages blancs et flaconneux couraient du nord-ouest au sud-ouest avec la rapidité de la flèche.

— Mon Dieu ! dit-il, pourquoi ne m'apprend-il pas ce qu'il veut de moi. Demain cette brise ne sera point apaisée, elle fratchit toujours, la mer devient affreuse ! que ne m'a-t-il appelé à terre ; j'irais ! je le puis à la grande rigueur !

Cependant par un temps pareil, en l'absence du commandant, le devoir du second est de ne point quitter le navire.

— Son mariage éprouverait-il quelque obstacle ? se demandait Billancourt. Tout a si bien marché jusqu'ici que je tremble ; en vérité ce serait le premier mariage que j'aurais vu si facile !... Bon Mar-

tel, il est véritablement heureux, lui !... il mérite ce bonheur !

L'enseigne Billancourt songea sans doute à un beau rêve deçu, à un doux espoir brisé ; qui n'a point caressé une chimère, qui n'a eu son jour d'illusion ? Billancourt s'était bercé aussi d'une espérance. De là datait sa liaison avec Martel, car avant la campagne de la *Cléopâtre*, les deux enseignes, alors élèves, avaient navigué ensemble à bord d'un vaisseau, où cachant tous deux leurs secrètes pensées, ils se les étaient avouées pendant un quart de nuit.

L'élève de marine amoureux serait tourné en ridicule par ses camarades si sa passion venait à être découverte, il la dissimule donc avec le plus grand soin ; mais si, par bonheur, un collègue se trouve atteint du même mal et qu'ils se devinent, oh ! alors, quelles longues et douces causeries ils feront ensemble ! que de projets ils bâtiront pendant leurs heures de veille ! qu'ils trouveront de charme dans ces confidences dont le meilleur résultat est d'engendrer de nobles et durables amitiés.

Martel n'avait rien perdu ; Billancourt, moins favorisé, avait gagné un ami. Celle qu'il avait aimée, s'était mariée l'hiver passé, sous ses propres yeux.

Telle était la cause du soupir d'Eugène, cœur

loyal qui eût été digne d'être sincèrement payé de retour.

— ... Mais non ! Martel n'a rien à craindre, reprit le jeune officier en second, il veut seulement m'annoncer de vive voix l'époque de son mariage, il a peut-être quelque service à me demander, mais il eût mieux fait de m'écrire... Demain, il ventera tempête !... non ! non ! je ne veux pas attendre, je vais au devant de ses désirs !

Eugène de Billancourt, s'adressant à l'enseigne de garde, le pria de faire armer un canot. Il n'avait pas fini de donner cet ordre, qu'une rafale plus forte ébranla la corvette, un choc se fit sentir à bord, l'une des chatnes du corps-mort cassa.

— Plus de canot ! je reste ! s'écria le jeune officier en courant à l'avant où de difficiles manœuvres d'ancre l'occupèrent durant la moitié de la nuit.

Requin en cette occasion, déploya une force herculéenne, une adresse et une habileté rares.

— Il faut reconnaître, pensa le lieutenant de la *Sylphide* que la *Cléopâtre* nous a donné là un vigoureux gaillard et un fin matelot.

Quand Billancourt rendait ainsi hommage aux qualités de Requin, Frise-Poulet et ses camarades réunis dans l'appartement aux princes écoutaient

avec une sorte d'horreur les récits affreux de Grigo-lard ; alors aussi Martel et Sophie, assis l'un près de l'autre, la main dans la main, échangeaient de longs et tendres regards.

A peine, à de rares intervalles, une parole de miel coulait-elle des lèvres de Sophie mollement penchée sur la causeuse du salon. Cette parole, on la devine. Il n'y a qu'une idée, qu'une expression pour les amants heureux. Elle murmurait son amour. Et Martel répétait bien bas ce mot éternel qui s'échappe du cœur comme un parfum béni.

Mme Cimard, placée auprès de la lampe, souriait à ces deux enfants dont elle avait préparé l'union depuis bien des années. En vérité, c'était là un amour aussi rare que simple, une exception qui devrait, hélas ! être la règle. Aucune entrave, aucun chagrin, aucune contrariété n'avait noi à l'élan de ces deux cœurs faits pour s'aimer.

Sophie, de temps en temps, levait les yeux vers sa mère, et, muette de reconnaissance, elle la remerciait d'un regard dérobé à Martel. Le bonheur embellissait encore la charmante jeune fille ; ses joues s'étaient colorées d'un incarnat plus vif ; son sourire laissait entrevoir ses dents aussi blanches que la neige ; dans ses yeux brillait une expression

et nous saurons faire usage des prérogatives que nous devons à l'initiative de l'Empereur, pour assurer l'efficacité de contrôle, sans oublier que la Constitution demeure notre loi suprême. (Très-bien ! très-bien !)

» Il me reste à vous dire, messieurs et chers collègues, comment j'ai compris la mission qui m'est confiée et les règles que je me suis tracées pour la remplir.

» Vous me trouverez toujours jaloux de vos droits et attentif à maintenir la dignité de nos discussions pour en mieux assurer la liberté.

» L'impartialité est le premier devoir du président. Il doit s'efforcer de maintenir son esprit dans une région inaccessible aux mouvements divers, afin de conserver le calme nécessaire pour les dominer. C'est à cette condition qu'il peut exercer envers tous et au profit de tous l'autorité qu'il tient du règlement et réclamer de chacun la déférence due à sa parole et à ses décisions. (Assentiment général.)

» Les opinions différentes qui se produiraient dans cette enceinte, étant toutes également consciencieuses, ont droit ici à une égale protection. Le rôle de votre président est alors assuré dans les limites fixées par la Constitution, l'ordre de vos travaux et les convenances. L'Empire n'a pas à craindre la discussion ; c'est à la lumière des débats publics que les doctrines fausses et dangereuses perdent leur prestige, que les critiques mal fondées, les attaques injustes, les allégations erronées s'effacent et disparaissent, que les illusions font place aux réalités et que la vérité se dégage. Le régime impérial a tout à gagner à de pareils débats ; le pays en profite sans s'en inquiéter, parce qu'il sait que votre patriotisme s'élève toujours au-dessus des divergences d'opinions.

» En effet, une seule pensée nous dirige tous, j'en ai la confiance ; car tous nous avons prêté le même serment, et, fidèles à notre mandat, nous nous réunissons sans distinction de nuance autour du trône, pour défendre, s'il le fallait, les institutions qui, en consolidant la grandeur de la France, ont assuré en même temps son repos et sa prospérité. (Applaudissements prolongés.) »

Nous lisons dans la *France* :

L'un des passages les plus applaudis du discours de l'Empereur est celui dans lequel il a rendu, en termes si délicats, un juste hommage à la régence de l'Impératrice ; à ce moment, toute la salle a salué de ses acclamations l'auguste souveraine.

L'immense assistance a également accueilli, par l'approbation la plus vive, la déclaration sur la *maintien indispensable* du pouvoir du Saint-Père.

La déclaration relative au Mexique et aux rapports de la France avec les Etats-Unis a été également l'objet d'une approbation très-marquée.

On lit dans la *Liberté* du 25 janvier :

C'est demain, nous assure-t-on, que l'Exposé de la situation de l'Empire sera distribué aux membres du Sénat et du Corps-Législatif.

On dit que, outre ce document général que l'administration fait distribuer chaque année aux représentants du pays dès le début de la session, elle doit leur remettre des notices détaillées, accompagnées de pièces justificatives, sur les divers projets de lois qui seront soumis au vote législatif. Chaque projet de loi aurait été l'objet d'un travail spécial de cette nature, et ces documents seraient dorénavant distribués assez à l'avance pour permettre à tous les membres du Corps-Législatif de prendre part aux discussions en pleine connaissance de cause.

Cette excellente mesure, si elle est réellement appliquée, donnera satisfaction aux réclamations nombreuses qui s'étaient élevées dans le cours des précédentes sessions contre l'insuffisance des renseignements mis à la disposition des députés sur les questions dont leurs votes doivent décider, et qu'ils ne peuvent cependant, à l'exception de ceux qui composent les commissions spéciales, connaître que très-imparfaitement.

On est fort inquiet de la situation très-tendue où se trouve le gouvernement italien. Pressé d'une part par une opposition très-avancée, de l'autre par la banqueroute, il est toujours à la veille d'une crise formidable. Cet état précaire du gouvernement de Florence et les appréhensions qu'il inspire, ne sont pas, dit-on, étrangers au rapprochement de la France et de l'Autriche. Un député italien, prêtre défrôqué, qui était ces jours-ci à Paris, disait : « Le gouvernement de Victor-Emmanuel ne peut se tirer des difficultés qui l'entourent, que par un coup d'Etat. Mais il échouera, parce que le général La Marmora n'est pas assez fort pour mener à bien une pareille entreprise. Soyez sûr que nous aurons, avant très-peu de temps, une république fédérative. » (*Union de l'Ouest.*)

Le Parlement italien s'est rouvert lundi et a entendu dans sa première séance l'exposé financier de M. Scialoja.

Nos correspondances contiennent un résumé des diverses mesures proposées par M. Scialoja pour atténuer le déficit du budget italien. Des économies sont portées par le nouveau ministre à 55 millions de francs. La réduction de l'armée de terre et de mer économise 50 millions, sur les autres services 25 millions. Quant aux moyens proposés pour réaliser ces dernières économies, nous ne connaissons que la suppression des sous-préfectures.

L'économie réduit le déficit à 211 millions, pour lesquels M. Scialoja propose des impôts

nouveaux. La fabrication des vins sera soumise à un droit fiscal ; le droit d'octroi sera étendu à l'huile et à la farine. M. Scialoja refuse absolument d'avoir recours à l'emprunt. L'imposition sur les négociations des titres de la dette publique n'est pas adoptée, car elle aurait pour résultat une diminution de l'intérêt de cette dette.

Le ministère italien, dans son programme, n'abandonnera pas les réclamations de l'Italie au sujet de la Vénétie.

Le prince Odon, un des fils de Victor-Emmanuel, est mort à Gênes, le 20 janvier.

La réduction de l'armée anglaise est confirmée : deux compagnies seront supprimées dans chaque bataillon actuellement en Angleterre et dans ceux qui y rentreront. Le chiffre total des réductions atteindra cinquante bataillons.

Deux scènes très-graves ont eu lieu en Irlande, aux funérailles du comte de Limerick.

Le congrès fenian, à New-York, a déclaré que tous ceux qui ne reconnaissent pas son autorité cessent de faire partie de l'association.

Le gouvernement anglais vient d'adresser à l'Autriche une note explicative au sujet des bruits de cession du Holstein à la Prusse contre une indemnité pécuniaire. L'Autriche a répondu qu'elle n'avait reçu, ni par écrit ni verbalement, de pareilles offres, qu'elle aurait repoussées.

La majorité de la Chambre des députés à Berlin a résolu de ne voter aucun emprunt ni aucun fonds extraordinaires. La fraction qui est favorable à l'annexion des duchés à la Prusse s'est même engagée à voter contre toute demande de crédit extraordinaire par le gouvernement. Aucune réconciliation entre la Chambre et le gouvernement ne peut être espérée dans cette session.

Voici quelques détails que nous empruntons à la *Patrie* sur l'arrivée de Prim en Portugal :

Lorsque Prim est arrivé à la frontière de Portugal, il n'avait avec lui que 550 hommes sur 800 qu'il avait soulevés à Aranjuez et à Ocaña. Les autres avaient fait leur soumission ou étaient tombés au pouvoir des troupes royales.

Il avait d'abord résolu d'entrer avec ses armes en Portugal ; mais il apprit, le 19 janvier, de source certaine, que le cabinet de Lisbonne avait déclaré que si les insurgés passaient la frontière avec leurs armes, il autoriserait les troupes espagnoles à les poursuivre jusque sur le territoire portugais. Cette nouvelle modi-

fia sa détermination et l'engagea à remettre à l'alcade d'Encinasola ses armes et celles de sa troupe, ainsi que le petit matériel de guerre qu'il possédait.

Il paraissait profondément triste, fatigué et souffrant. Arrivé en Portugal, il trouva un colonel portugais avec son régiment. On lui déclara qu'il ne pouvait séjourner dans le pays. Il demanda l'autorisation de s'embarquer sur le paquebot français ; on lui répondit qu'il venait de passer, et on l'engagea à prendre le bateau anglais de Southampton, ajoutant que, de cette ville, il pourrait se rendre où bon lui semblerait.

Ses troupes seront internées jusqu'à nouvel ordre. Le nombre des insurgés du régiment d'Almanza, partis d'Avila et déjà réfugiés en Portugal, est de 501, officiers compris. Le nombre total des insurgés qui vont se trouver internés dans le pays est de 651.

Les troupes royales ont déployé beaucoup d'activité pour poursuivre Prim, afin de l'empêcher de gagner la Catalogne et de l'obliger à se réfugier en Portugal. Pendant les derniers temps, Zabala a fait faire à ses colonnes des marches de quinze lieues par jour.

Les Etats-Unis ne se contentent pas de protester contre l'intervention française au Mexique. Dans un meeting tenu à New-York on a dénoncé comme abusive l'agression de l'Espagne contre le Chili. Plusieurs membres du Congrès ont pris la parole dans ce meeting, ainsi que le chargé d'affaires chilien. Le meeting s'est prononcé en faveur du Chili.

Voici le texte de la proclamation trouvée sur le prisonnier Flood, l'un des sept individus arrêtés dernièrement à Dublin sous l'inculpation de fénianisme.

PROCLAMATION AU PEUPLE IRLANDAIS.

« Citoyens-soldats,

» Nous venons de nouveau vous entretenir de la lutte prochaine. Il est inutile de vous recommander la prudence, votre conduite nous prouve assez que vous êtes des hommes discrets et prudents. Mais nous jugeons à propos d'insister sur la nécessité de faire des préparatifs sérieux. Que tous les véritables Irlandais s'entendent entre eux.

» Dans un pays où c'est une trahison que d'avoir un fusil, il est indispensable de cacher avec soin vos armes jusqu'au jour de l'action. Bientôt nous allons commencer notre œuvre de délivrance. Aussitôt que notre pays aura une armée de citoyens-soldats, aussitôt le drapeau national flottera sur nos collines. Nos perfides ennemis sachant quelles forces ils auront à combattre se disposent à la lutte. Ils préparent leurs places fortes, entourent leurs prisons, arment leurs *loyaux* sujets et parmi eux les Orangistes.

de joie sereine et naïve.

Au dehors grondait la tempête irritée ; Sophie et Martel n'entendaient pas ses grincements furieux. Leurs âmes bercées par le souffle embaumé de l'amour, flottaient sur une onde limpide où l'avenir se reflétait en ravissantes images. Le passé, que leur mutuelle confiance avait rendu si doux, fuyait à l'horizon comme un songe doré, sans laisser à leurs cœurs le regret du bonheur dédaigné ou du temps perdu ; ils n'avaient point dépensé en prodiges les précieux instants de la jeunesse, ils avaient su amasser les trésors de leur tendresse mutuelle ; aussi savouraient-ils les ineffables délices du présent.

Leurs soupirs se confondaient en un soupir ; ils bénissaient le ciel de leur avoir fait un amour si parfait et si pur. Car Sophie, toute jeune qu'elle était, avait déjà vu plusieurs de ses compagnes brisées par cette torture secrète qui fane les plus belles fleurs sur leurs tiges, fait pâlir la rose et dessèche le lis.

Et Martel ! combien de ses amis avaient rêvé un bonheur semblable au sien ! Mais, au retour de la mer, celle que les plus chères pensées entouraient d'une auréole d'ardentes affections, en avait

épousé un autre !... c'était là l'histoire d'Eugène. Ou bien elle n'aimait pas ; ou encore l'ambition des parents, les convenances de fortune, et autres causes analogues avaient anéanti tout espoir. Entre cent, entre mille, Martel et Sophie méritaient le nom de fortunés. Mme Cimard, mère prudente, avait doté sa fille de cette dot qui manque si souvent au mariage et dont le monde tient si peu de compte, parce que ce n'est tout simplement que le bonheur.

— Mes enfants, demanda la bonne dame en interrompant son ouvrage, vous ne me parlez pas d'une visite assez extraordinaire que vous auriez reçue cette après-midi.

— Deux matelots, dit Sophie.

— Deux matelots, dont l'un, s'il faut en croire les domestiques, vous aurait confié une somme considérable... quelque conte, n'est-ce pas ?

— Pardonnez-moi, ma mère, dit la jeune fille, rien n'est plus vrai ; ils ont laissé à René trente mille francs en billets de banque, fruit d'un héritage qu'a fait le plus jeune des deux, surnommé, je crois, Frise-Poulet.

— Mais racontez-moi cela, je vous prie, ajouta Mme Cimard. Austerlitz, à la cuisine en rompa la cervelle aux servantes, je l'ai prié de se retirer ; du

reste il m'en a paru fort aise.

— Je le crois bien, s'écria Martel en riant, le drôle n'aura pas manqué d'aller rejoindre Cagnard et Frise-Poulet dont l'opulence ne recule devant rien. Je crains fort que mon valeureux mousse ne se compromette dans leurs festins de grands seigneurs.

— Ce sera donc par ma très-grande faute, je le confesse ! dit Mme Cimard.

Le jeune enseigne raconta l'histoire de l'héritage et la visite au curé ; il parla des conseils de ce respectable prêtre, et de l'effet qu'ils avaient eu, car sans lui les deux matelots n'auraient assurément pas songé à leur dernière démarche.

Martel analysait leurs discours au grand plaisir de Mme Cimard, mais Sophie ne tarda point à prendre la parole :

— En même temps que René, dit-elle, j'ai eu l'excellente idée de marier avec Frise-Poulet la fille du vicomte Cagnard, Fantik, une charmante blonde, qui est au dire de son père...

— ... Quasi aussi jolie que vous... interrompit Martel en riant.

Sophie se prit à rire de l'interrogation :

— Eh bien ! oui, dit-elle ; maître Cagnard a bien voulu me gratifier du compliment, et je l'accepte.

Nous, ma mère, nous avons pris le mariage de Fantik et de Frise-Poulet sous le patronage du nôtre.

— A merveille, mes enfants, ajouta Mme Cimard charmée de la bienfaisante inspiration de deux fiancés.

Martel expliqua comment il comptait employer les trente mille francs de Frise-Poulet, Sophie parla de son trousseau de noces de Fantik.

Ces propos remplirent les dernières heures de la veillée. Mais quand l'enseigne se retira, il n'eut garde de promettre de ne point aller en rade le lendemain.

Sophie ne pensait plus à la tempête.

La tempête grondait pourtant de sa voix la plus menaçante ; et Requin, qui venait de se signaler sous les yeux de Billancourt en manœuvrant les agères de la *Sylphide*, examinait avec une joie sinistre le ciel et la mer en disant :

A demain ! M. Martel. Tu ne m'échapperas plus ! Ah ! tu crois que tu vas te marier... tu es content... tu touches à ton bonheur... bon !... Ah ! tu m'as arrêté à bord du *Harpon*, tu m'as fait donner deux coups de corde, tu m'as fait condamner à trois ans de service, tu m'as empêché de désertir au large, tu es l'auteur qu'on m'a fait passer par la bouline ;

Des troupes anglaises et écossaises sont envoyées dans notre pays. Mais leurs forteresses seront détruites, leurs prisons ouvertes, leurs armes et leurs troupes serviront à leur ruine. Ils ont à compter avec le plus puissant, des pouvoirs, un peuple outragé mais tout-puissant. Les parjures de la presse, dans leur terreur, tonnent contre nous, les traîtres auront bientôt à regretter ce qu'ils auront fait contre leur patrie.

Nous appelons nos compatriotes de toute classe, de toute religion, à se tenir prêts pour délivrer l'Irlande. Il n'y a pas chez nous de parti, nous comprenons des protestants, des catholiques, des dissidents, tous ceux qui veulent une Irlande libre, une république irlandaise. Nous formons un corps de patriotes engagés vis-à-vis l'un de l'autre par les liens de l'amitié et la cause sacrée de la liberté.

Avant peu nous commencerons une lutte glorieuse pour l'accomplissement de l'œuvre à laquelle tant d'Irlandais ont sacrifié leur vie sur l'échafaud et sur les champs de bataille. Soyez tous prêts. Souvenez-vous d'Emmet. Pensez à vos compatriotes dans les fers.

Par ordre du comité de vigilance, 30 décembre 1865.

Dieu sauve le peuple!

Pour les articles non signés : P. GODET.

Nouvelles Diverses.

La pièce de M. Ponsard, le *Lion amoureux*, au Théâtre Français a décidé un grand succès. Le général Hoche joue un rôle important dans cette œuvre, et c'est peut-être pour la première fois, sur cette scène, qu'une figure historique moderne est représentée. La feuille de location est déjà pleine pour six représentations.

On raconte qu'à la répétition générale, Son Exc. le maréchal Vaillant loua grandement et justement Bressant sur ses accents fiers et patriotiques; seulement, l'ayant rencontré dans le passage qui mène de la salle à la scène, après le cinquième acte, dans lequel Bressant paraît en uniforme de général, Son Excellence voulut bien lui apprendre à se coiffer plus militairement de son chapeau à plumes. Il aurait ajouté: Je ferai un jour tous mes efforts pour apprendre aux grands artistes dramatiques à porter la croix de la Légion d'Honneur; mais comme du temps de Hoche, il n'y en avait pas, je n'ai pas aujourd'hui autre chose à dire, si ce n'est que vous êtes ainsi irréprochable de tenue.

On annonce la clôture de la chasse, dans toute l'étendue de l'Empire, pour le 10 février. Les chasseurs pourront toutefois, d'ici à l'ouverture prochaine, appliquer leur ardeur à la destruction des animaux malfaisants, primée à tant par tête et autorisée par la loi.

Nous lisons dans le *journal l'Événement* un fragment de feuilleton d'Edmond About très-spirituellement écrit. On trouvera sans doute que cette critique s'applique à bien d'autres villes que Paris.

« Je voudrais, mais je n'ose insérer une plaidoirie pleine d'humour contre un certain arrosage extra-municipal qui infecte, dit-on, la ville de Paris. Je n'ai pas le nez assez long pour compatir de si loin aux souffrances des délicats, mes frères. Voici la lettre que j'ai reçue; en voici tout au moins l'exorde, qui me paraît assez plaisant :

« Un ancien me disait, qu'au temps de la Branche cadette, lorsqu'un sergent de ville trouvait un animal autre qu'un chien appliqué contre la muraille, dans un autre but que de lire les affiches, il agissait suivant une consigne rigoureuse.

« Il saisissait le chapeau de cet animal — domestique ou maître, — et ne l'en recoiffait qu'après avoir touché une amende qui s'élevait, je crois, jusqu'à 5 francs; le service rendu par l'agent à la muraille valait bien cela.

« J'ignore si ces tyranniques entraves mises à la liberté des citoyens ont amené une réaction en leur faveur, mais je sais que cette liberté atteint aujourd'hui les proportions d'une licence « effrénée »..... Dans les rues les plus fréquentées, les monuments les plus populaires, les temples les plus consacrés, prouvent à l'étranger que notre peuple spirituel aime à laisser sa trace partout où il passe.

« L'Anglais emporte un morceau de tout ce qu'on admire; le Français y met son nom et l'arrose.

« Songez donc à nos beaux soirs d'été, si les dieux ne vous transportaient pas dans les Vosges, durant la saison qui fait de Paris un fumier en activité, je rappellerais à vos souvenirs tous les coins où les dispensateurs du chlore croyaient devoir prévenir la fantaisie d'un passant sans préjugé. »

Chronique Locale et de l'Ouest.

L'administration se préoccupe très-sérieusement de la question de la vaccination. Nous apprenons que le ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics a donné des ordres pour que la direction sanitaire de son département se livrât à l'examen de cette affaire. On sait qu'il y a deux modes de vaccination : la vaccination par l'animal et celle qui se pratique de bras à bras. Tous deux ont leurs défenseurs et leurs prosélytes. L'administration, désireuse de propager le mode le plus efficace, s'est mise en rapport avec les corps savants pour savoir à quoi s'en tenir. L'Académie impériale de médecine, entre autres,

— C'est une fille taillée en goëlette de Bayonne, elle vous a une paire d'écubiers qui vous regardent comme les barquettes de Cadix, et un grément noir soigneusement relevé sous sa coiffure. Vois-tu, il n'y a pas sa pareille dans Brest.

— Eh bien! matelot, je retournerai donc au pays... à Morlaix!... Tu te rappelles, je ne voulais pas, rapport à ma pauvre bonne femme... mon Dieu! mon Dieu! dire qu'elle est morte!

— Calme-toi, mon fils, dit Cagnard, et souviens-toi des bonnes paroles du curé. Nous avons fait pour elle autant que pour ton oncle.... elle sera contente. Laisse-moi te parler de Fantik qui est quasiment ta femme.

— Si ça lui va, répondit Frise-Poulet, ça me va!

— Je voudrais bien voir... nom d'une pipe, s'écria Cagnard, que la fille de ton matelot ne voulût pas de toi.

— Si elle avait du goût pour un autre.

— Défendu!

— Si elle avait une idée contre moi.

— Contre le matelot à Cagnard!... Non Frise-Poulet, Fantik est un bonnette fille; ce que je commanderai, elle le fera raide comme balle!... c'est un cœur d'or, vois-tu, fils; une perle mignonne, une

enfant gentille et douce... En te la donnant, je la garde... Vive M. Martel et sa promise! et vive le curé!

— Vive le curé! répéta Frise-Poulet.

— Une barque de pêche ou un caboteur, toi armateur, moi patron, toi second, Jean-Pierre mousse!... O navigation de cocagne!... je dis, moi, que le roi ne sera pas mon cousin.

— Bon! matelot! bon! tout ça me met vent dessus, vent dedans; j'ai des fois la larme à l'œil, d'autre fois l'envie de rire et de danser tout seul comme un fou.

Il était environ dix heures du matin, quand les deux marins, faisant ainsi de beaux projets d'avenir, frappèrent à la porte du petit jardin.

— M. Martel n'est pas encore arrivé, leur dit la bonne.

— Ce n'est pas lui que nous cherchons, répliqua Frise-Poulet, nous avons à dire quelque chose à mademoiselle.

La servante les fit entrer à la cuisine et alla demander à sa jeune maîtresse si elle pouvait recevoir les mêmes matelots qui étaient venus la veille.

(La suite au prochain numéro.)

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

Dernières Nouvelles.

Le *Moniteur* résume en ces termes dans son bulletin la situation de l'Espagne :

Par suite du passage en Portugal des troupes rebelles, on pense que l'état de siège ne tardera pas à être levé à Madrid.

Les nouvelles de Barcelone du 21 donnent quelques renseignements sur la sédition de Valls et de Montblanch. Une bande a été dispersée par un détachement du régiment d'infanterie de Léon. Quant aux troupes envoyées à Villafranca, elles ont occupé militairement cette petite ville, dans laquelle l'ordre a été aussitôt rétabli.

A Barcelone même, la population est calme et sans inquiétude. Une réunion d'ouvriers de diverses fabriques, qui réclamaient une augmentation de salaire, n'a pas troublé l'ordre général; les ouvriers se sont dispersés pacifiquement sur l'injonction des officiers de police.

A Tarragone, il n'y a pas eu la moindre tentative de désordre.

A Valence, depuis les attroupements séditionnels du 17, l'état de siège ayant été proclamé, la tranquillité publique n'a plus été troublée.

Le président Johnson aurait l'intention de reconstituer le cabinet, en ne conservant que deux ministres actuellement en fonction.

L'effectif de l'armée américaine sera réduit, d'après le rapport de la commission militaire, à 60,000 hommes.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

Sommaire de l'ILLUSTRATION du 20 janvier.

Texte : Revue politique. — Les ambassadeurs marocains et japonais au palais de l'Industrie. — Courrier de Paris. — Fête de bienfaisance à Genève. — Sculptures grecques primitives du musée du Louvre. — Le nouveau cabinet des médailles à la Bibliothèque impériale. — Bibliographie. — Les colonies françaises : le Gabon et les Gabonnais. — Le Cirque Gory (nouvelle). — Mouvement de la terre et des marées. — Chronique musicale. — Les Chaussettes, chanson par M. Gustave Nadaud. — Causerie dramatique. — Sainte Wilgeforte. — Publications nouvelles. — Médaille commémorative offerte à M. Maillefer.

Gravures : Réception des ambassadeurs marocains et japonais au palais de l'Industrie. — Fête de bienfaisance à Genève : danse des nègres blancs de Vevey. — Nouveau cabinet des médailles à la Bibliothèque Impériale. — Sculptures grecques primitives du musée du Louvre (4 gravures). — Les colonies françaises (7 gravures). — Fribourg en Brisgau : le Paradis et le val d'Enfer (4 gravures). — Les Chaussettes, chanson, musique de M. Gustave Nadaud. — Sainte Wilgeforte, sculpture en bois peint et doré. — Médaille commémorative offerte à M. Maillefer. — Inscription de la médaille offerte à M. Maillefer. — Échecs. — Rébus.

BULLETIN FINANCIER.

Sur notre marché financier, à l'exception de quelques valeurs étrangères, les cours ont été tenus avec fermeté sur toutes celles cotées. La rente française 5 0/0 que nous avons laissée, il y a huit jours, à 68-60 a clôturé à 68-52, en baisse de 08 c. La Rente italienne, qui était à 62-20 a fait 62-95 à la clôture.

Cependant vers la fin de la journée, le marché est presque fiévreux; tous les cours se débattent avec une grande animation; on dirait que nous sommes revenus aux beaux jours de la Bourse. Non-seulement la petite réaction qui a signalé hier la fin de la Bourse n'a pas eu de suite, mais les progrès acquis se consolident et tendent même à se développer.

Le Crédit mobilier est toujours le point de mire de la spéculation et l'objet des conversations à l'occasion de l'augmentation de son capital qui va être doublé.

D'ailleurs, le marché se montre également plus rassuré sur la question monétaire. Les nouvelles de Londres continuent à être satisfaisantes. Le dernier bilan de la Banque constate une augmentation significative des ressources disponibles. Seulement les Consolidés continuent à nous manquer.

La Rente 5 0/0, discutée pendant les premiers instants de 68-57 1/2 à 68-60, s'avance à 68-65 et s'élève jusqu'à 68-70.

L'Italien se négocie de 62-30 à 62-65. Il a pris, depuis quelques jours, une excellente allure, il a peut-être une position de place qui peut amener un violent mouvement de reprise.

Les cours sont vivement débattus sur le Mobilier. Il oscille, pendant la première heure, de 827-50 à 830, puis, sous l'influence de demandes plus pressées, il bondit d'un coup à 840 et 842-50. Le Mobilier espagnol reste en arrière et se traite de 435 à 440.

Les chemins de fer ont une part très-restreinte dans le mouvement de hausse; leurs cours ne sont que nominatifs. Les Lombards sont tenus avec fermeté de 420 à 423, sous l'influence efficace du nouvel emprunt.

Les actions du canal de Suez ont conservé, au milieu de l'agitation de la journée, une grande fermeté. — Pierre Lambert.

P. GODET, propriétaire-gérant.

D'un acte reçu par M. Emile Leroux, notaire à Saumur (Maine-et-Loire), soussigné, et son collègue, aussi notaire à Saumur, le seize janvier mil huit cent soixante-six, portant la mention suivante :

« Enregistré à Saumur, le » vingt janvier mil huit cent » soixante-six, folio 18, verso, » cases 6, 7, 8. Reçu cinq » francs, décimes en sus, » soixante-quinze centimes.

» (Signé) : TOUCHARD. »
Il a été extrait ce qui suit :

Article premier.

Il y aura entre :

M. Théodore-Adolphe-Georges BOUGUEREAU, négociant, demeurant à Saint-Florent, d'une part ;
M. Alphonse-Jean-Gabriel-Joseph GRELLET DU PEIRAT, propriétaire à La Rochelle ; M. Auguste-Marie DE LAROCQUE-LATOUR, propriétaire à La Rochelle ; M. Isaac-Adolphe BOUGUEREAU père, propriétaire à La Rochelle, d'autre part ;

Une Société ayant pour but principal la fabrication, la vente et l'expédition des vins mousseux, façon de Champagne.

Article deuxième.

M. Théodore-Adolphe-Georges Bouguereau sera administrateur-gérant de ladite Société et seul personnellement responsable vis-à-vis des tiers ; les autres membres n'étant responsables que jusqu'à concurrence de leur commandite.

Article troisième.

La durée de la société est fixée à dix ans, qui commenceront à courir de ce jour (seize janvier mil huit cent soixante-six).

Article quatrième.

Le siège de la société sera à Varains, près Saumur.

Article cinquième.

La raison sociale sera G. Bouguereau. La signature sociale sera identique, et M. Théodore-Adolphe-Georges Bouguereau, aura seul la signature sociale.

Article huitième.

Le fonds social est de vingt-deux mille francs, fourni uniquement par les commanditaires.

Pour extrait :

(46) E. LEROUX.

Etude de M. LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE

MAISON ET JARDIN

Rue des Potiers,

Dépendant de la succession de M. Gustave SVANBERG, architecte. S'adresser audit notaire. (394)

TIRAGE DE 1866.

Plusieurs pères de famille ont formé une bourse commune en l'étude de M. LE BLAYE, notaire à Saumur. (32)

A VENDRE

UNE MAISON, à Villebernier, avec un JARDIN bien arboré. S'adresser à M. TORTU-GUILLEMIN, propriétaire à Villebernier. (2)

A VENDRE

DE GRÉ À GRÉ,

Pour cause de cessation de commerce, UNE GRANDE QUANTITÉ

D'ARBRES ET ARBUSTES

De diverses essences,

Très-beaux abricotiers, arbres verts, une grande quantité de plantes et de fleurs.

S'adresser à M^{me} PERAY, rue de la Chouetterie, n° 26, à Saumur. (584)

A VENDRE

UN BATEAU A LAVER, situé au port St-Nicolas, et appartenant à M. Méchin père, résidant au bateau.

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine, UNE MAISON, rue Cendrière, n° 5. S'adresser à M^{re} POULET, avoué, et LEROUX, notaire, à Saumur. (44)

BELLE MAISON ET JARDIN

Rue du Portail-Louis, n° 64,

Occupée par M^{me} Deville,

A LOUER, pour la St-Jean 1866. S'adresser à M. MORICET, place du Petit-Thouars. (595)

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,

UNE

PORTION DE MAISON

Actuellement occupée par M^{me} Marquet, place du Marché-Noir, à Saumur.

S'adresser à M. Victor BARRÉ, au moulin du Pré, à Allonnes, ou à M^{re} LAUMONIER, notaire à Saumur.

A LOUER

En totalité ou par parties,

Pour la Saint-Jean 1867,

UNE MAISON

Rue d'Orléans, n° 69.

S'adresser à M^{me} SEONNET, rue Beaurepaire. (18)

A LOUER

Présentement,

UN JOLI PIED-A-TERRER

Rue Cendrière, n° 6,

Ainsi composé : Remise, écurie à 2 chevaux, petite cour où se trouvent la fosse à fumier et les latrines ; cave et caveau.

Au 1^{er} étage, chambre à cheminée sur la rue ;

Chambre à cheminée sur la cour ; Au 2^e étage, chambre et cabinet à côté ; grenier.

S'adresser à M. BEAUREPAIRE, avoué, rue cendrière, n° 8.

M. MILON, libraire, rue d'Orléans, à Saumur, demande un apprenti ou un jeune homme intelligent pouvant aider au magasin.

ENGRAIS POUR LES VIGNES.

S'adresser à M. Ch. MILSNEAU-BOURNILLET, négociant, rue Royale.

POUR 5 FRANCS ON DONNE

une boîte de papier à lettres, premier choix, **timbré en couleur**, et un cent d'enveloppes,

A la LIBRAIRIE-PAPETERIE GRASSET, rue Saint-Jean, 1. (402)

CHANGEMENT DE DOMICILE

Pour cause d'agrandissement.

VALÈRE

Jardinier-Pépinieriste

ET FLEURISTE,

A l'honneur d'informer le public qu'il a transporté une partie de son établissement dans le prolongement de la rue Verte, à Saumur.

Il continuera, comme par le passé, le traçage des jardins et les plantations qui lui seront confiés, avec le concours du sieur Ernest Roy, jardinier, rue Verte, maison de M. Ratouis, son successeur à la clientèle de journées. Ils feront toujours leurs efforts pour satisfaire les personnes qui voudront bien les honorer de leur confiance. (24)

ERNEST ROY,

JARDINIER,

Rue Verte.

Par suite du changement de domicile de M. Valère, jardinier-pépinieriste-fleuriste, le sieur Ernest Roy, son successeur à la clientèle de journées, informe les personnes qui voudront bien lui continuer leur confiance, qu'il a pris une partie de l'établissement de M. Valère, maison de M. P. Ratouis, rue Verte, et qu'on trouvera chez lui toutes les plantes, arbres et arbustes de jardin et de serres. (35)

M. GIRARD FILS,

M^{re} DE BOIS,

Préposé du chauffage militaire et fournisseur de l'administration de Saumur,

Préviens sa nombreuse clientèle qu'ayant fait couvrir son magasin de bois de chauffage, il est en mesure de livrer en toute saison du bois très-sec.

Il tient aussi dans son magasin le charbon de bois, le coke et le charbon de terre anglais (Merthir), qui brûle sans odeur ni fumée.

M. Girard fera tout son possible pour satisfaire les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance. (26)

MAISON DE COIFFURE

M. et M^{me} EUGÈNE, Coiffeurs,

Ont l'honneur de prévenir que pour satisfaire à leur nombreuse clientèle, ils se sont adjoint un JEUNE HOMME qui sera intéressé à leur établissement. Ce jeune homme a travaillé à Paris dans les principales maisons de coiffures pour dames. Il se chargera de monter toutes sortes de fleurs qui lui seront confiées.

M^{me} EUGÈNE prévient également qu'elle vient d'arriver de Paris, d'où elle a rapporté un très-beau choix d'objets concernant la toilette, tels que coiffures, corsets, broderie, ganterie, parfumerie, bijouterie, et très-jolis peignes pour étrennes.

LA VILLE DE SAUMUR,

Son Budget,

SES TRAVAUX, SES EMPRUNTS,

Par le Dr BINEAU,

Membre du Conseil municipal.

PRIX : 4 FRANCS.

A Saumur, chez M. JAVAUD, libraire, et au bureau du journal.

BOURSE DE PARIS.

RENTES ET ACTIONS au comptant.	BOURSE DU 23 JANVIER.			BOURSE DU 24 JANVIER.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862.	68 60	» 07	» »	68 70	» 10	» »
4 1/2 pour cent 1852.	98 50	» »	» 20	98 50	» »	» »
Obligations du Trésor.	455 »	» »	» »	455 »	» »	» »
Banque de France.	3670 »	10 »	» »	3665 »	» »	5 »
Crédit Foncier (estamp.).	1310 »	» »	» »	1315 »	» »	» »
Crédit Foncier colonial.	640 »	1 25	» »	640 »	» »	» »
Crédit Agricole.	633 75	» »	» »	633 75	» »	» »
Crédit industriel.	700 »	» »	» »	700 »	» »	» »
Crédit Mobilier.	825 »	7 50	» »	827 50	2 50	» »
Comptoir d'esc. de Paris.	985 »	» »	7 50	987 50	2 50	» »
Orléans (estampillé).	855 »	» »	2 50	858 75	3 75	» »
Orléans, nouveau.	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Nord (actions anciennes).	1107 50	» »	5 »	1112 50	5 »	» »
Est.	530 »	» »	» »	530 »	» »	» »
Paris-Lyon-Méditerranée.	856 25	» »	2 50	856 25	» »	» »
Lyon nouveau.	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Midi.	553 75	1 25	» »	550 »	» »	3 75
Ouest.	557 50	» »	2 50	560 »	2 50	» »
C ^{ie} Parisienne du Gaz.	1710 »	» »	2 50	1715 »	5 »	» »
Canal de Suez.	427 50	2 50	» »	428 75	1 25	» »
Transatlantiques.	530 »	2 50	» »	532 50	2 50	» »
Emprunt italien 5 0/0.	62 30	» »	» »	62 55	» 25	» »
Autrichiens.	407 50	» »	2 50	410 »	2 50	» »
Sud-Autrich.-Lombards.	421 25	» »	» »	427 50	6 25	» »
Victor-Emmanuel.	201 75	» »	25 »	200 »	» »	1 75
Romains.	155 »	» »	» »	157 »	2 »	» »
Crédit Mobilier Espagnol.	432 50	» »	7 50	435 »	2 50	» »
Saragosse.	220 »	» »	» »	222 50	2 50	» »
Séville-Xérès-Séville.	51 25	1 25	» »	51 »	» »	25 »
Nord-Espagne.	178 75	1 25	» »	178 75	» »	» »
Compagnie immobilière.	520 »	» »	3 75	517 50	» »	2 50

OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.

Nord.	310 75	1 »	» »	310 »	» »	» »
Orléans.	303 25	» »	» »	303 75	» 50	» »
Paris-Lyon-Méditerranée.	303 »	» »	» »	302 25	» »	» 75
Ouest.	301 75	» »	» »	301 75	» »	» »
Midi.	301 »	» »	25 »	301 75	» 75	» »
Est.	305 »	» »	2 »	305 25	» 25	» »

Saumur, P. GODET, imprimeur.

Certifié par l'imprimeur soussigné

**Compagnie des Chemins de Fer
DU SUD DE L'AUTRICHE**

DE LA LOMBARDIE ET DE L'ITALIE CENTRALE.

Emission de 300,000 Bons à intérêt.

Ces Bons, au porteur, productifs d'un intérêt fixe de 30 francs par an avec coupons semestriels, jouissance au 1^{er} mars 1866, sont émis au taux de 465 francs et seront remboursés au taux de 500 francs du 1^{er} mars 1870 au 1^{er} septembre 1874.

Ils sont répartis et seront remboursés en dix séries de 30,000 Bons chacune.

Le remboursement aura lieu par tirage au sort et par série. En conséquence, une série complète désignée par le sort sera intégralement remboursée à chacune des époques suivantes :

1 ^{er} mars 1870.	1 ^{er} septembre 1872.
1 ^{er} septembre 1870.	1 ^{er} mars 1873.
1 ^{er} mars 1871.	1 ^{er} septembre 1873.
1 ^{er} septembre 1871.	1 ^{er} mars 1874.
1 ^{er} mars 1872.	1 ^{er} septembre 1874.

Le paiement des intérêts et le remboursement s'effectueront dans les caisses désignées ci-dessous pour la souscription et dans celles qui seront en outre indiquées sur les titres.

LA SOUSCRIPTION SERA OUVERTE A PARIS

Chez MM. DE ROTHSCHILD Frères, rue Laflitte, 21,

Le lundi 29 janvier, de 10 h. du matin à 4 h. du soir, jusques et y compris le mercredi 31 au plus tard ;

A SAUMUR, chez MM. LOUVET, TROUILLARD et C^{ie}, chargés de donner tous les renseignements nécessaires.

ÉTABLISSEMENT DES EAUX MINÉRALES

Saison ouverte de **JOANNETTE** Grand Hôtel.
du 15 JUIN au 1^{er} OCTOBRE BAINS ET DOUCHES.
pour 1865. Établissement hydrothérapique.

Appartement et Pension à 7 et 5 fr. par jour.

EXPORTATION en bouteilles des EAUX ferro-alcalines et alcalines, LIMPIDITÉ GARANTIE.

LIMONADES ferro-alcalines et alcalines,

Les Eaux ferro-alcalines remplacent avantageusement celles de SPA, et les alcalines celles de SELTZ.

S'adresser, pour les demandes et les prix, à la Direction générale de JOANNETTE, commune de MARTIGNÉ-BRIAND.

Chaque bouteille porte sur la bande de zinc Martigné et le cachet de l'administration sur l'étiquette.

Dépositaire à Saumur : M. BOISSEAU-JAMAIN, rue Royale.

Vu pour la légalisation de la signature ci-contre.
En mairie de Saumur, le